

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N° /AMI/CCAA/DG DU 22 AOÛT 2017 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE DE LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY SUR LE SITE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN
FINANCEMENT : BIP EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

1-Contexte et justification

Créée par la loi n° 98/023 du 24/12/1998 portant régime de l'aviation civile, la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), encore appelée Autorité Aéro-nautique, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère des Transports et chargé de la supervision et du développement de l'aviation civile au Cameroun. La CCAA entend se doter d'un nouveau siège abritant sa Direction Générale, un centre de formation, une unité d'hébergement de type hôtelier, un centre de recherche et de sauvetage aérien, à construire sur le site de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

2. Objet

Le présent Avis National à Manifestation d'Intérêt a pour objet de présélectionner les entreprises devant prendre part à la consultation restreinte en vue de choisir la société appelée à assurer la construction du nouveau siège qui sera réalisée par phase ainsi qu'il suit :

- **phase 1 :** construction d'un bâtiment à trois niveaux avec une surface de plancher de **3400 m²** abritant le centre de formation et d'un bâtiment à deux niveaux avec une surface de plancher de **1000m²** abritant le centre de recherche et sauvetage aérien, y compris les équipements et les VRD ;
- **phase 2 :** construction d'une unité d'hébergement de type hôtelier, bâtiment à dix niveaux, dotée d'une capacité de 100 chambres ;
- **phase 3 :** construction d'un complexe sportif doté des terrains d'entraînement et d'une piscine olympique ;
- **phase 4 :** construction d'un nouveau siège abritant la Direction Générale.

Les Sociétés intéressées peuvent manifester leur intérêt pour la réalisation de ces travaux.

N.B : Les groupements des entreprises sont autorisés, et peuvent dans ce cas manifester leur intérêt pour les travaux à exécuter.

3. Profil de l'entreprise appelée à soumissionner.

Etre une entreprise de droit Camerounais, justifiant de compétences avérées dans le domaine du génie civil en général, et celui de la construction en bâtiment en particulier.

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier d'appel national à manifestation d'intérêt comprendra un dossier administratif et un dossier technique.

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes : original ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- a) déclaration d'intention de soumissionner ;
- b) titre de patente en cours de validité ;
- c) carte de contribuable ;
- d) registre du commerce, certifié au greffe du tribunal de 1ère instance ;
- e) attestation de non redevance ;
- f) attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- g) attestation de non faillite ;
- h) attestation de soumission à la CNPS délivrée pour le présent avis d'Appel National à Manifestation d'intérêt ;

- i) plans de situation et de localisation visés par les services des impôts.

N.B : Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus énumérées entraînera le rejet pur et simple du dossier de candidature sans possibilité de recours.

Le dossier technique devra comporter :

- 1) **La présentation de l'entreprise ainsi que les domaines d'action et d'intervention.**
L'organigramme de l'entreprise devra également être joint ;

- 2) **Les références dans les prestations similaires réalisées, assorties des pièces justificatives** (nom du client, objet et montant de la prestation). A cet effet, l'entreprise présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir le projet mis en place, le Maître d'Ouvrage, la localisation du projet, les surfaces bâties, le coût du projet, quelques vues en plan, photographies et tout autre support permettant une bonne compréhension du projet ;

N.B : pour être validée, chaque référence en prestation similaire devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de l'extrait de chaque marché comportant la première page du marché, les pages du devis quantitatif et estimatif et la dernière page de signature du marché enregistré y afférent ;
- la copie du procès-verbal de réception (provisoire ou définitive) ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage ;
- une autorisation permettant de saisir le Maître d'Ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

- 3) **La liste du personnel d'encadrement et de maîtrise :**

Le personnel d'encadrement comprendra :

- Un conducteur des travaux, Ingénieur de Génie Civil, BAC +5, ayant au moins quinze (15) années d'expériences dans le domaine des travaux de génie civil dont dix (10) dans les projets de bâtiment, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) et maîtrisant l'utilisation des logiciels de calcul de structures tels que Robot Bat, etc.
- Un chef de chantier, Ingénieur des Travaux de Génie Civil, BAC+3, ayant au moins dix (10) années d'expériences dans les projets de construction des bâtiments, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) et maîtrisant l'utilisation des logiciels de calcul de structures tels que Robot Bat, etc.
- Un Ingénieur Electrotechnicien ou Electronicien, BAC +5, ayant une expérience supérieure ou égale à dix (10) années dans les installations électriques du bâtiment ;
- Un Ingénieur Froid et Climatisation, BAC +5, ayant une expérience supérieure ou égale à dix (10) années dans les installations frigorifiques du bâtiment ;
- Un projeteur métreur, Technicien Supérieur en Génie Civil, BAC+2, ayant une expérience supérieure ou égale à dix (10) années dans le calcul de métre du bâtiment ;
- Un Technicien Supérieur en Topographie Cadastre, ayant une expérience supérieure ou égale à dix (10) années dans le domaine de Topographie et Cadastre.

- 4) **La liste du matériel**
N.B : joindre les copies de présentation des originaux de diplômes ainsi que les Curricula vitae.

N.B : Le soumissionnaire devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la réalisation des prestations (moyens de communication, matériel bureautique, moyens de locomotion, matériel de travail etc.), soit fournir les garanties d'une éventuelle location de certains matériels roulant ou technique.

Toute soumission non conforme en tout point aux prescriptions du dossier du présent Avis National à Manifestation d'intérêt sera rejetée.

5. Critère de présélection

Critères	Points
Présentation de l'offre	05
Expérience du personnel clé de l'entreprise	35
Références en prestations similaires	40
Matériel de l'entreprise	20

Le dossier technique sera évalué suivant les critères ci-après :

Seuls les candidats ayant totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 80 points sur 100, seront retenus pour participer à l'appel d'offre restreint. La grille de notation est jointe en annexe.

6. Critères éliminatoires

- **Dossier incomplet ;**
- **Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;**
- **Note technique inférieure à 80/100 points ;**
- **Ingénieur non inscrit à l'ordre national des Ingénieurs.**

7. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature seront remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) Original et quatre (04) copies marquées comme telle, sous pli fermé scellé et comportant deux enveloppes distinctes à la Direction Générale de la CCAA (Sous-Direction des Marchés), sise dans l'enceinte de la base aérienne 101 de Yaoundé, au plus tard le **22 septembre 2017 à 12 heures** précises, heure locale et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET**

N° _____ /AMI/CCAA DU 22 AOÛT 2017 POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DE LA CCAA ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

8. Renseignements complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès de la Direction Générale de la CCAA (Cabinet du Directeur Général), sise dans l'enceinte de la base aérienne 101 de Yaoundé, tél : (+237)222 30 30 90/222 30 33 62 poste 1006.

9. Publication des résultats

Les candidats retenus seront notifiés par correspondance du Directeur Général de la CCAA et les résultats publiés par voie de presse.

Le Directeur Général de la CCAA,

Mme Paule ASSOUMOU épouse KOKI